

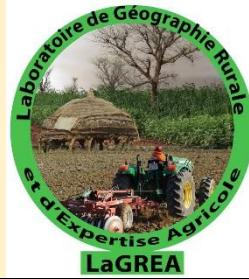


UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI  
(UAC)  
FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET  
SOCIALES (FASHS)



INDEXATIONS

- [Google scholar](#)
- [academia.edu](#)
- [issuu](#)
- [orcid](#)



Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise  
Agricole (LaGREA)

*Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement  
(J\_GRAD)*



ISSN : 1840-9962

N°001, juin 2023

Volume 4

## COMITE DE PUBLICATION

- Directeur de Publication** : Professeur Moussa GIBIGAYE  
**Rédacteur en Chef** : Professeur Bernard FANGNON  
**Conseiller Scientifique** : Professeur Brice SINSIN

## COMITE SCIENTIFIQUE

- |  |   |
|--|---|
| BOKO Michel (UAC, Bénin)                                       | TCHAMIE Thiou Komlan, Université de Lomé (Togo)                   |
| SINSIN Brice (UAC, Bénin)                                      | SAGNA Pascal, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)               |
| ZOUNGRANA T. Pierre, Université de Ouagadougou, (Burkina Faso) | OGOUALE Euloge (UAC, Bénin)                                       |
| AFOUDA Fulgence (UAC, Bénin)                                   | HOUNDENOU Constant (UAC, Bénin)                                   |
| AGBOSSOU Euloge (UAC, Bénin)                                   | CLEDJO Placide (UAC, Bénin)                                       |
| TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin)                                 | CAMBERLIN Pierre, Université de Dijon (France)                    |
| TOHOZIN Antoine Yves (UAC, Bénin)                              | OREKAN Vincent O. A. (UAC, Bénin)                                 |
| KOFFIE-BIKPO Cécile Yolande (UFHB, Côte d'Ivoire)              | ODOULAMI Léocadie (UAC, Bénin)                                    |
| GUEDEGBE DOSSOU Odile (UAC, Bénin)                             | KAMAGATE Bamory, Université Abobo-Adjamé, UFR-SGE (Côte d'Ivoire) |
| OFOUEME-BERTON Yolande (UMN, Congo)                            | YOUSSAOU ABDOU KARIM Issiaka (UAC, Bénin)                         |
| CHOPLIN Armelle (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France) | HOUINATO Marcel, (UAC, Bénin)                                     |
| SOKEMAWU Koudzo (UL, Togo)                                     | BABATOUNDE Sévérin (UAC, Bénin)                                   |
| VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin)                            |   |

## COMITE DE LECTURE

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin), DOSSOU GUEDEGBE Odile (UAC, Bénin), TOHOZIN Antoine (UAC, Bénin), VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin), VIGNINOUS Toussaint (UAC, Bénin), GIBIGAYE Moussa (UAC, Bénin), YABI Ibouaïma (UAC, Bénin), ABOUDOU, YACOUBOU MAMA Aboudou Ramanou (UP, Bénin), AROUNA Ousséni (UNSTIM, Bénin), FANGNON Bernard (UAC, Bénin), GNELE José (UP, Bénin), OREKAN Vincent (UAC, Bénin), TOKO IMOROU Ismaïla (UAC, Bénin), VISSOH Sylvain (UAC, Bénin), AKINDELE A. Akibou (UAC, Bénin), BALOUBI David (UAC, Bénin), KOMBIENI Hervé (UAC, Bénin), OLOUKOÏ Joseph (AFRIGIS, Nigéria), TAKPE Auguste (UAC, Bénin), ABDOULAYE Djafarou (UAC, Bénin), DJAUGA Mama (UAC, Bénin), NOBIME George (UAC, Bénin), OUASSA KOUARO Monique (UAC, Bénin), GBENOU Pascal (UAC, Bénin), GUEDENON D. Janvier (UAC, Bénin), SABI YO BONI Azizou (UAC, Bénin), DAKOU B. Sylvestre (UAC, Bénin), TONDRO MAMAN Abdou Madjidou (UAC, Bénin)

**ISSN : 1840-9962**

**Dépôt légal** : N° 12388 du 25-08-2020, 3ème trimestre Bibliothèque Nationale Bénin

| <b>SOMMAIRE</b> |  |              |
|-----------------|--|--------------|
| <b>N°</b>       | <b>TITRES</b>  | <b>Pages</b> |
| 1               | <b>ZOGBO Zady Edouard:</b> <i>La transformation du riz paddy et ses impacts socioeconomiques dans la Sous-Préfecture de Sakassou</i>   | 04-24        |
| 2               | <b>YANOGO Pawendkigou Isidore, MAIGA Yaya:</b> <i>exploitation de bas-fonds dans la commune rurale de kyon : entre diversification, recomposition des systèmes de cultures et organisation sociale du travail</i>                        | 25-39        |
| 3               | <b>AZIAN Déhalé Donatien, SODJI Jean, OUASSA Pierre, VISSIN Expédit Wilfrid :</b> <i>Risques hydroclimatiques et production agricole dans l'arrondissement d'Athiémé (commune d'Athiémé) au Bénin (Afrique de l'Ouest)</i>               | 40-52        |
| 4               | <b>TAPE Sophie Pulcherie :</b> <i>Circuit de commercialisation des produits vivriers dans le departement d' Ayame (Sud-Est de la Côte d'Ivoire)</i>  | 53-66        |
| 5               | <b>KONAN Aya Suzanne &amp; KOUAME Kanhoum Baudelaire :</b> <i>Le marché de Gros de Bouaké dans l'approvisionnement et la distribution de l'oignon en Côte d'Ivoire</i>   | 67-84        |
| 6               | <b>IDRISSOU Akim Babatoundé, GUEDENON Dèhou Janvier, DAKOU Bio Sylvestre, DABA Moussilima, GIBIGAYE Moussa :</b> <i>Commercialisation de sculptures sur bois et activite touristique dans l'atlantique et le littoral (Sud du Bénin)</i> | 85-101       |
| 7               | <b>SAIDOU Abdoulkarimou :</b> <i>Effets des changements climatiques sur le périmètre hydro-agricole de Konni au sud du Niger</i>   | 102-118      |
| 8               | <b>TOGNON Mivossin Philippe, AHODO-OUNSOU Nadohou Alodédji Richard, TOHOZIN Antoine Yves :</b> <i>Pratiques des acteurs et gouvernance fonciere dans l'espace periurbain de la commune d'Avrankou (Sud Bénin)</i>                        | 119-132      |
| 9               | <b>MONTCHO Guillaume, TENTE Brice et DJAUGA Mama :</b> <i>Structure des ligneux de la forêt classée des trois rivières (FC-TR), à l'Est de l'axe Dunkassa-Monrou</i>   | 133-148      |
| 10              | <b>KONAN Kouame Hyacinthe, KONE Basoma, SORO Gnougogninri Makany :</b> <i>Orpaillage et autonomisation de la femme à Zievasso dans la Sous-Préfecture D'odienne (Nord-Ouest de la Cote d'Ivoire)</i>                                     | 149-160      |
| 11              | <b>GBESSO K. Florence et ADEGNANDJOU Josias:</b> <i>Activités agricoles et developpement local dans la commune de houeyogbe (Département du Mono)</i>  | 161-176      |
| 12              | <b>ABDOULAYE1 Awali, WARI ABOUBAKAR Moussa, BASSE Guy Aymard, HINDE Gbégnimon, ADIGOUN Adétola Fabienne, TASSIGUI SIO Sabi :</b> <i>Effets des systemes culturaux sur l'environnement dans la commune de Ouaké</i>                       | 177-193      |

**PRATIQUES DES ACTEURS ET GOUVERNANCE FONCIERE DANS L'ESPACE  
PERIURBAIN DE LA COMMUNE D'AVRANKOU (SUD BENIN)**

**ACTORS' PRACTICES AND LAND ADMINISTRATION IN THE PERI-URBAN  
AREA OF AVRANKOU MUNICIPALITY (SOUTH BENIN)**

**TOGNON Mivossin Philippe (\*), AHODO-OUNSOU Nadohou Alodédji Richard (\*\*),  
TOHOZIN Antoine Yves (\*\*\*)**

(\*) (\*\*) (\*\*\*) - Laboratoire d'Etudes des Dynamiques Urbaines et Régionales (LEDUR), Département de géographie et aménagement du territoire (FASHS-UAC) (Bénin) email : [philippemtognon@gmail.com](mailto:philippemtognon@gmail.com) (1) [n.ahodounsou@yahoo.fr](mailto:n.ahodounsou@yahoo.fr) (2) [atohozin@yahoo.fr](mailto:atohozin@yahoo.fr) (3)

**RESUME**

*Dans un contexte où le foncier fait l'objet de toutes les convoitises et aiguise tous les appétits des nationaux voire des non nationaux dans la commune périurbaine d'Avrankou, il est nécessaire d'étudier les différents comportements des différentes catégories d'acteurs fonciers face à la gouvernance foncière.*

*La présente étude vise donc à analyser l'administration foncière en lien avec les différentes habitudes qui concourent à l'accès, à l'usage, au transfert du foncier et à la gestion des conflits, en vue d'une contribution à une meilleure gestion foncière dans la commune d'Avrankou. La méthodologie adoptée ici repose essentiellement sur la collecte des données, le traitement de celles-ci et l'analyse des résultats. En plus de la recherche documentaire, les investigations de terrain ont été faites. Ainsi, les enquêtes ont pris en compte 156 chefs de ménage d'une part et 30 personnes ressources d'autre part.*

*Il ressort des résultats que huit (08) catégories s'approprient le foncier dans la commune d'Avrankou où l'on distingue deux (02) types de transferts fonciers : les transferts marchands et les transferts non marchands. Le principal mode d'accès à la terre est l'achat (45 %). La vente de parcelles a pris de l'ampleur surtout dans les arrondissements d'Atchoukpa, d'Avrankou, de Ouanho et de Gbozounmè où les superficies vendues sont respectivement 363,9 ha ; 177,4 ha ; 147,7 ha ; 77,8 ha. La construction des maisons (destinées soit à l'habitation, soit à la location), est l'objectif primordial des acquéreurs de parcelles.*

*Face à l'accélération des transactions foncières dans l'espace périurbain que constitue la commune d'Avrankou, il urge que les pouvoirs publics veillent à l'application sans failles des dispositions réglementaires, en l'occurrence le code foncier domanial, afin de garantir pour cette commune un développement équilibré.*

*Mots clés : Avrankou (sud Bénin), acteurs fonciers ; gouvernance foncière ; pratiques foncières ; patrimoine foncier.*

**ABSTRACT**

*In a context where land is the object of all desires and whets all the appetites of national and even non-national people in the peri-urban commune of Avrankou, it is necessary to study the different behaviors of land actors towards land management.*

*This study therefore aims to analyze land administration in relation to the different habits that contribute to access, use, transfer of land and conflicts management, with a view to contributing to better land administration in the municipality of Avrankou.*

*The methodology used here is essentially based on the collection of data, their processing and the analysis of their results. In addition to literature research, field investigations were carried out. Hence, the explorations took into account not only 156 heads of household but also 30 resource persons.*

*The results show that eight (08) categories own lands in the municipality of Avrankou where there are two (02) types of land transfers: merchant transfers and non-merchant transfers. The main mode to access land is purchasing (45%). The sale of lands has increased, especially in the districts of Atchoukpa, Avrankou, Ouanho and Gbozounmè where the areas sold are respectively 363.9 ha; 177.4 ha; 147.7 ha; 77.8 ha. Purchasers build houses either for dwelling or for hiring.*

*Facing the boosting of land transactions in the peri-urban space of Avrankou, it is urgent that the public authorities ensure the flawless application of the regulations, in this case the state land code, in order to guarantee for this municipality a balanced development.*

*Keywords: Avrankou (southern Benin), land actors; land governance; land practices; land heritage*

## **INTRODUCTION**

Le foncier constitue un enjeu économique et politique majeur. Il est au cœur des politiques agricoles, de développement rural, de développement et d'aménagement urbain. (R. Koetschet, J-Y. Grosclaude, 2009, p. 14). Il est d'abord une matière première : c'est le socle et le support de toutes les activités humaines (S. B. Tchaou, 2014, p. 33). Cette conception du foncier, est appuyée par C. Boué (2013, p. 25) qui pense que le foncier se trouve au centre des préoccupations des acteurs en matière d'aménagement et de gestion urbaine. C'est à la fois un outil de développement en situation favorable, mais il peut devenir une entrave et par là, provoquer d'énormes impacts négatifs sur le cadre bâti, l'espace et l'environnement urbain. D. Tossou (2005, p. 44).

La gouvernance foncière s'accorde avec à la manière dont l'État est dirigé, l'autorité politique est négociée, et avec la nature de la citoyenneté ainsi que les relations entre les communautés et l'État (Gnélé, 2010, p. 9). Elle permet de réguler la concurrence autour du foncier et donc limiter les dérives de toutes sortes dans la gestion foncière (corruption, spéculation, contestations illégitimes, expropriations arbitraires, etc).

En Afrique, la gouvernance foncière revêt une importance cruciale, la terre étant, dans la plupart des pays du continent, la principale ressource. Là où il lui est permis de prospérer, la mauvaise gouvernance empêche de créer les conditions indispensables à un développement foncier durable. (ONU, 2017, p. 12). Les pays ouest-africains sont confrontés à d'importantes pressions sur leurs ressources foncières (S. M. Seck, 2016, p. 1).

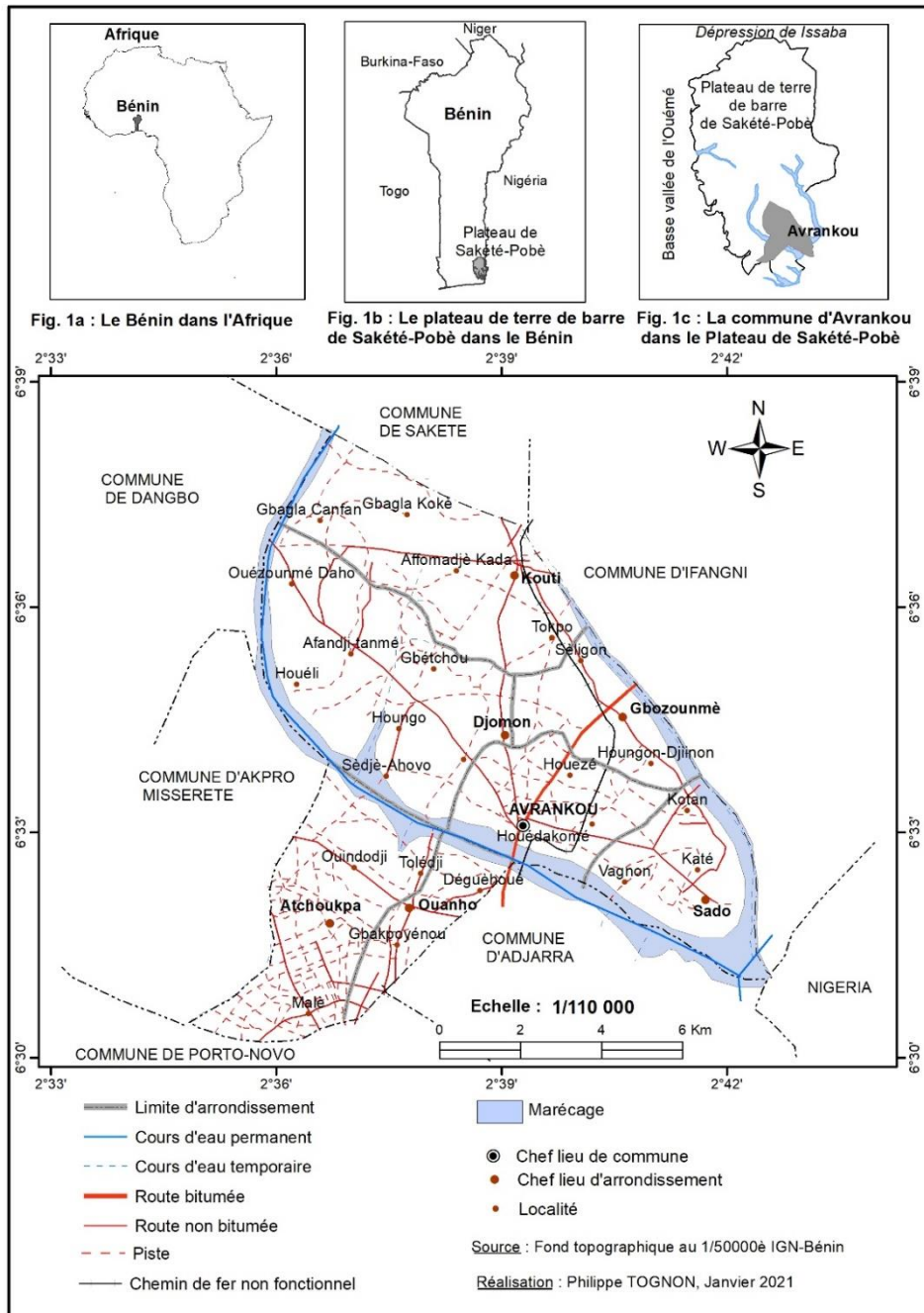
Dans le département de l'Ouémé en général et dans la commune d'Avrankou en particulier, les différents travaux sur le foncier n'ont pas suffisamment fait cas de l'influence de la gouvernance locale sur les pratiques foncières. Or, on note depuis quelques années une série de confusions dans le domaine du foncier à Avrankou. Dans cette commune, on assiste aisément à une absorption accrue des terres destinées à une multitude d'usages. Dans les pratiques, on ne semble pas percevoir une grande amélioration de la gestion foncière par le conseil communal car, il persiste encore de nombreux problèmes dont celui de l'incapacité de l'administration locale à gérer efficacement le foncier, malgré la disponibilité du nouveau code foncier et domanial.

Le présent travail vise donc à analyser l'état de la gouvernance foncière locale en lien avec les différentes pratiques des acteurs.

## **1. MATERIEL ET METHODE**

### **1.1. Présentation du cadre d'étude**

La commune d'Avrankou est située dans le département de l'Ouémé et est comprise entre 6°33' de latitude Nord, et 2°40' de longitude Est. D'une superficie de 78 km<sup>2</sup>, elle limitée au nord par la commune de Sakété, au sud par les communes d'Adjarra et de Porto-Novo, à l'est par la commune d'Ifangni et la République Fédérale du Nigeria, à l'ouest par la commune d'Akpro-Misséré (figure 1).



**Figure 1** : Situation géographique de la commune d’Avrankou sur le plateau de Sakété-Pobè

### 1.2. Matériel et outils de collecte

Pour collecter les données sur le terrain, le matériel utilisé est composé d’une carte topographique ayant permis d’identifier les formes de relief du milieu d’étude, d’un GPS (Global Positioning System) pour le géo-référencement, d’un appareil photo numérique pour les prises de vues, d’un enregistreur dans le cadre des interviews accordés par les personnes ressources. Plusieurs outils ont permis la collecte des informations sur le terrain. Il s’agit d’un questionnaire adressé aux acteurs du foncier, des guides d’entretien pour collecter les informations lors des différents entretiens et d’une grille d’observation conçue pour l’identification des éléments morphologiques, des différentes pratiques foncières courantes dans la commune d’Avrankou.

### 1.3. Méthodes

La méthodologie adoptée dans le cadre de la présente étude s'est déroulée en trois grandes étapes : la recherche documentaire, les travaux de terrain, le traitement des données et l'analyse des résultats.

Pour identifier les différentes catégories d'acteurs impliqués dans le foncier dans la commune d'Avrankou, une base de données a été réalisée grâce à la numérisation de toutes les conventions de vente (11.287) affirmées et archivées depuis l'avènement de la première mandature à l'ère de la décentralisation (2003) jusqu'en 2020. Les arrondissements et les quartiers dans lesquels les enquêtes se sont déroulées ont été sélectionnés suivant le mode de choix raisonné.

La détermination de la taille de l'échantillon de la cible primaire a été faite sur la base du principe de l'échantillonnage adopté est celui de D. Schwartz (1995). Le chef de ménage est choisi comme unité d'enquête car c'est le seul capable de fournir des informations fiables et conséquentes. Ainsi, si  $N$  désigne la taille de l'échantillon requise par arrondissement, on a :

$$N = \frac{(z\alpha)^2 pq}{i^2}$$

$Z \alpha$  = écart réduit correspondant à un risque  $\alpha$  de 5 % ;

$p = \frac{\text{nombre de ménages du quartier}}{\text{nombre de ménages de l'arrondissement}}$  ;  $i$  = précision désirée égale à 5 % ;  $q = 1 - P = 1 - 0,5513 = 0,4487$  soit 44,87 %. En procédant ainsi par quartier et en rapportant le résultat à 5 %, on obtient les résultats consignés dans le tableau I

**Tableau I** : Nombre de ménages enquêtés par quartier et par arrondissement

| Arrondissements | Quartiers de ville | Nombre total de ménages | Nombre de ménages enquêtés |
|-----------------|--------------------|-------------------------|----------------------------|
| Atchoukpa       | Ouindodji          | 1160                    | 10                         |
|                 | Tanzoun            | 2148                    | 16                         |
|                 | Malé               | 1488                    | 12                         |
|                 |                    | <b>4796</b>             | <b>38</b>                  |
| Gbozounmè       | Gbozounmè          | 663                     | 16                         |
|                 | Sèlignon           | 329                     | 10                         |
|                 | Agbomassè          | 650                     | 15                         |
|                 |                    | <b>1642</b>             | <b>41</b>                  |
| Avrankou        | Sèdjè              | 1214                    | 15                         |
|                 | Houézè             | 676                     | 10                         |
|                 | Houédakomè         | 336                     | 06                         |
|                 |                    | <b>2226</b>             | <b>31</b>                  |
| Ouanho          | Ouanho             | 865                     | 15                         |
|                 | Tchakla            | 730                     | 14                         |
|                 | Gbakpo-Yènouaklé   | 1025                    | 17                         |
|                 |                    | <b>2620</b>             | <b>46</b>                  |
|                 |                    | <b>11284</b>            | <b>156</b>                 |

Source : D'après INSAE, 2013

Il ressort de la lecture du tableau I que douze (12) quartiers de ville ont été parcourus dans les quatre (04) arrondissements retenus, avec un effectif de 156 chefs de ménages.

Par ailleurs, la cible secondaire est composée de trente (30) responsables de différentes structures intervenant dans la gestion foncière dans la commune d'Avrankou. Au total, 186 acteurs toutes catégories confondues ont été pris en compte dans le cadre de la présente recherche.

L'analyse du cadre réglementaire et institutionnel de la gestion foncière s'est fondée sur les différents textes qui encadrent le foncier en République du Bénin. L'objectif principal de la présente recherche est d'apprécier le niveau d'intégration des nouvelles dispositions dans les différentes pratiques foncières observées à Avrankou. Ce travail a pris en compte toutes les catégories d'acteurs à savoir : les cultivateurs, les commerçants et hommes d'affaire, les congrégations religieuses, les artisans et autres métiers, les retraités, les fonctionnaires et agents de bureau, les particuliers et les autorités politico-administratives.

## **2. RESULTATS**

### **2.1. Nouveau cadre juridique et institutionnel de gestion foncière en République du Bénin**

Le cadre juridique de la gestion foncière en République du Bénin est régi par la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin. Publiée au Journal Officielle 124 Année n° 18 bis du 16 septembre 2013, cette loi a été modifiée et complétée par la loi n° 2017-15 du 10 août 2017 publiée au Journal Officiel n° 128<sup>ème</sup> année n° 16 Ter du 28 août 2017 (Numéro Spécial). La nécessité d'une réforme foncière était réclamée par tous, compte tenu de la situation de l'insécurité foncière qui régnait dans le pays. En abrogeant les différents textes ayant précédé le vote de cette loi, le législateur béninois a réglé définitivement le problème de multiplicité de textes en matière foncière en République du Bénin. Ce faisant, il ambitionne de redonner confiance aux acquéreurs de terres et leur permettre de jouir pleinement de leurs biens.

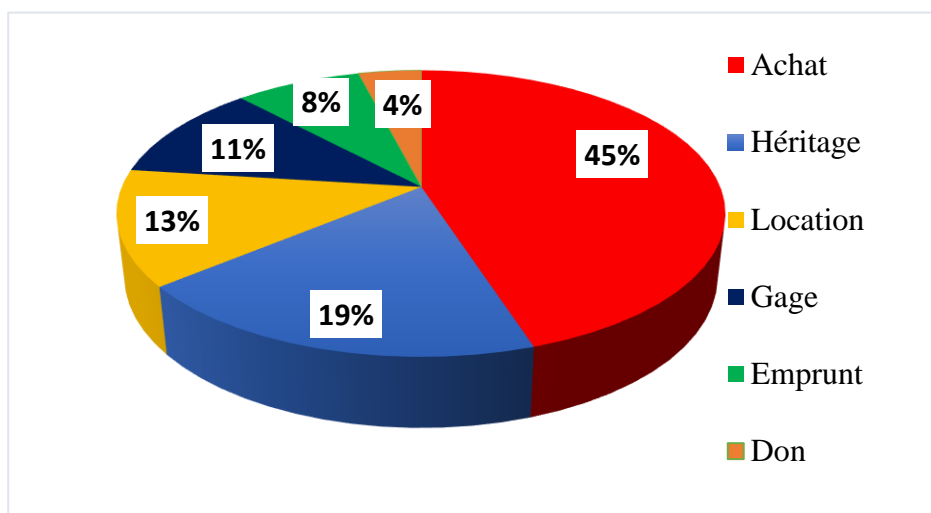
### **2.2. De la norme à la pratique foncière des acteurs**

#### ***2.2.1. Pratiques d'accès des acteurs fonciers***

##### **2.2.1.1. Modes courants d'accès à la terre**

La terre, support de toutes sortes d'activités humaines, se trouve soumise à diverses tractations. Dans la commune d'Avrankou, plusieurs modes permettent l'accès à la propriété foncière, comme il est renseigné sur la figure 2





**Figure 2 :** Modes d'accès à la terre dans la commune d'Avrankou

*Source : Enquête de terrain, août, 2021*

L'analyse de la figure 2 montre qu'il existe six (06) modes d'accès à la terre dans la commune d'Avrankou. Les enquêtes menées auprès des 156 chefs de ménages enquêtés révèlent que le principal mode d'accès est l'achat (45 %). Quant aux autres modes d'accès à la propriété foncière, que sont l'héritage, la location, le gage, leurs proportions sont respectivement 19 %, 13 %, 11 %. L'emprunt (8 %) et le don (4 %) sont en voie de disparition.

L'achat est lié à la vente et constitue la pratique d'accès la plus importante de la commune d'Avrankou. Il consiste à accéder à la propriété foncière contre de l'argent. Il faut reconnaître que la progression de l'achat résulte de l'affaiblissement des structures foncières traditionnelles face au développement de l'économie marchande. L'héritage foncier est une pratique très ancienne qui consiste à assurer la transmission des biens fonciers par voie de succession, de génération en génération au sein d'une même famille ou collectivité. La location de terre consiste à bénéficier temporairement d'un bien foncier moyennant une somme d'argent non remboursable acquittée périodiquement. La mise en gage est un accord dans lequel un souscripteur donne un bien en garantie à un créancier en échange d'argent. Le gage est donc une pratique qui consiste à bénéficier temporairement d'une partie ou la totalité des droits d'une tierce personne sur une terre donnée et ce, moyennant une somme d'argent remboursable par le gageur. L'emprunt est une pratique par laquelle l'une des parties livre une terre à l'autre pour s'en servir, à la charge par le preneur de la rendre après s'en être servi.

#### 2.2.1.2. Lotissements administratifs, pratiques d'accès au foncier des autorités locales

Suite à la pression foncière en direction de la ville de Porto-Novo, laquelle pression suscitée par une demande de l'évolution démographique, les autorités de la commune d'Avrankou ont lancé à partir de 1995 des opérations de lotissement avec le tout premier chantier Malé-Tanzoun-Gbakpo conformément au contrat n° 001/95/BAED du 19/04/ 1995 signé avec l'IGN. Avant l'avènement de la décentralisation, les lotissements étaient gérés conjointement par les Sous-Préfets et Préfets nommés respectivement au niveau communal et départemental bien entendu avec une frange bien négligeable de la population. Ces différentes autorités recevant directement des ordres de leurs hiérarchies n'avaient pas trop d'obligations de compte rendu envers leurs populations. Les nouvelles autorités élues à la tête de la mairie d'Avrankou ont hérité de travaux lancés par leurs prédécesseurs et les ont poursuivis.

D'une manière générale, la mise en œuvre des opérations de lotissement répond à une série d'étapes que les acteurs sont tenus de respecter. Aujourd'hui, quatre arrondissements sur sept

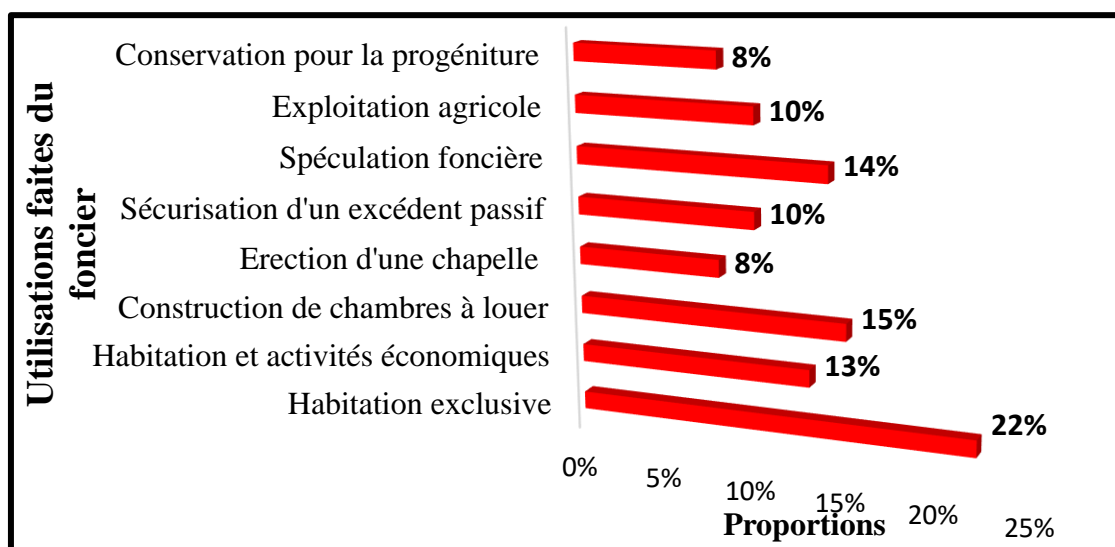
sont touchés par ces opérations de lotissement. Seuls les arrondissements de Sado, Djomo et de Kouti n'ont pas été touchés. Les arrondissements de Ouanho et d'Atchoukpa sont entièrement lotis.

### 2.2.1.3. Les pratiques de formalisation des droits de propriété

Dans la commune d'Avrankou, on distingue trois grandes catégories de zones : zones loties, zones non loties et les zones couvertes par le P F R. les zones non loties et celles couvertes par le P F R sont des zones purement agricoles. On les retrouve essentiellement dans les arrondissements de Djomon, de Kouti et de Sado. Les conventions des zones non loties sont établies dans les arrondissements. Seules les conventions des parcelles recasées sont établies directement à la mairie. Avant l'affirmation, il faut une photo et la photocopie légalisée des pièces d'identité du vendeur et de l'acheteur, les taxes afférentes au foncier non bâti (en fonction de la superficie), 1 % du prix d'achat, les frais d'ouverture de voie (10.000 F), la taxe de développement (10.000 F), l'attestation de recasement (10.000 F), prise d'extrait (20.000 F), les frais de mutation (30.000 F). Dans le même temps, il est tenu d'aller chez le géomètre pour payer la mutation et la prise d'extrait qui d'élèvent à 40.000 F. Les parcelles non recasées acquises dans les zones en lotissement sont frappées des frais de lotissement qui font 60.000 F. Parallèlement, une fiche de constatation physique est établie par les CA et Le CV ou CQ contre paiement de 25.000 F sans reçu.

### 2.2.2. Le foncier et sa mise en valeur dans la commune d'Avrankou

En fonction de leurs objectifs, les différentes catégories d'acteurs qui s'approprient le foncier à Avrankou investissent surtout dans la construction des maisons (destinées à l'habitation ou à la location), comme l'indique la figure 3.



Source : Enquête de terrain, août, 2021

La figure 3 montre que l'habitation occupe une place de choix dans les objectifs fixés par les différentes catégories d'acteurs s'appropriant le foncier dans la commune d'Avrankou.

#### 2.2.2.1. Le foncier, moyen de support des habitations

Les acquéreurs de parcelles d'Avrankou s'investissent dans la construction des chambres à louer et des boutiques, étant donné qu'une frange importante de la population s'investit dans le commerce et l'informel. Les photos 1 et 2 ci-dessous illustrent en partie ces différents usages.



**Photo 1 :** Une série de boutiques en construction à Tanzoun  
**Prise de vues :** Tognon, août 2022



**Photo 2 :** Une maison destinée pour la location en construction et presque achevée à Gbakpo Tanmè  
**Prise de vues :** Tognon. août 2022

De l'observation des photos 1 et 2, on perçoit aisément des boutiques destinées à la location et une maison destinée pour l'habitation. Les prix de ces boutiques varient en fonction du confort qui y est mis. Des fois, la demande est si forte que le locataire préfinance les travaux de finition, en entente avec le propriétaire, afin de pouvoir vite intégrer. Les maisons de haut standing sont de plus en plus construites dans les arrondissements périurbains considérés comme un cité d'ortoir de la ville de Porto-Novo.

Les acquéreurs de parcelles de la commune d'Avrankou ne se contentent pas seulement de la construction des maisons à louer. Ils sont nombreux à construire à se soucier d'un logement plus ou moins décent, dès lors que les opérations de lotissement sont achevées. La planche de photos ci-dessous présente un ensemble d'habitations privées de type moderne (planche 1).



**Planche 1 :** Maison d'habitation de type moderne à Gbakpo (A) et à Héhoun (B)  
**Prise de vues :** Tognon. août 2022

#### 2.2.2.2. Le foncier, support des plantations

Les différentes constructions cohabitent parfois avec des champs et des plantations. En effet, des parcelles vides destinées soit à la spéculation foncière, soit à la conservation pour la progéniture, ou encore acquises dans le but de sécuriser un excédent passif sont mise en valeur, en attendant la réalisation du but pour lequel elles sont acquises (planche 2).



**Planche 2** : Une série de plantations : eucalyptus à Gbakpo Tanmè (A), champ de maïs à Malé Tanmè (B), palmeraie à Gbégodo (C)

**Prise de vues** : Tognon, août 2022

Cette planche de photos renseigne sur les différentes mises en valeur des parcelles encore non bâties. Mais, beaucoup de parcelles échappent à cette mise en valeur provisoire

### 2.2.2.3. Thésaurisation foncière dans la commune d'Avrankou

La thésaurisation est en réalité un terme propre à l'économie. Par extension au domaine foncier, le terme thésaurisation désigne tout autre acte de d'accaparement et de conservation de la terre. Dans les arrondissements périurbains voire ruraux de la commune d'Avrankou, nombreuses sont les parcelles qui sont gelées et inexploitées. Cette absence de mise en valeur de ces parcelles est la preuve tangible que leurs propriétaires restent fermés à toute opération de prêt ou de location (photo 2).



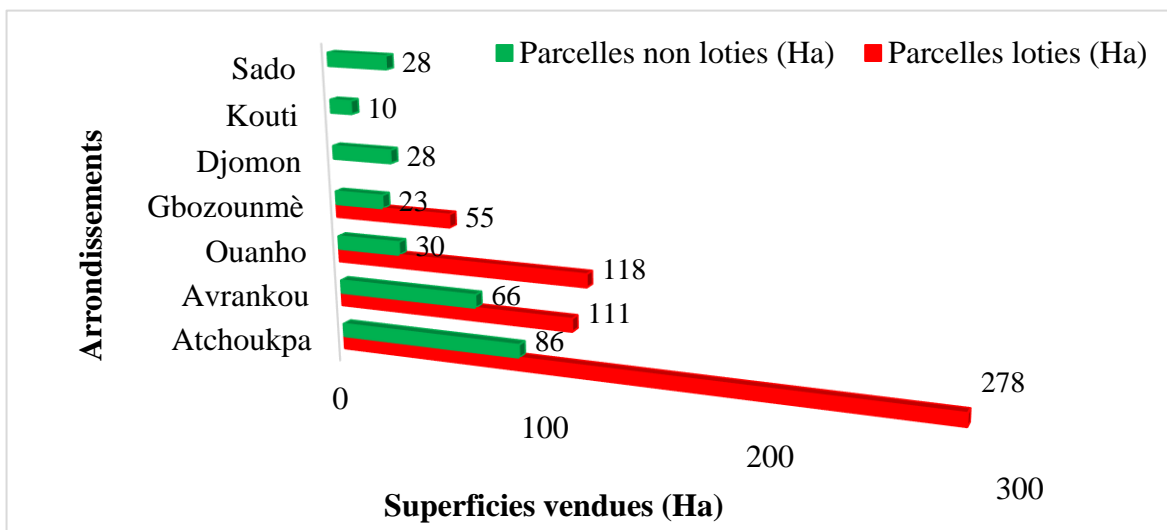
**Photo 2** : Une parcelle clôturée et abandonnée Malé Tamè (arrondissement d'Atchoukpa)

**Prise de vues** : Tognon, août 2022

La photo 2 monte une parcelle bien clôturée depuis quelques années, mais qui n'a fait l'objet d'aucune exploitation ou mise en valeur.

### 2.2.3. Transferts de droits fonciers dans la commune d'Avrankou

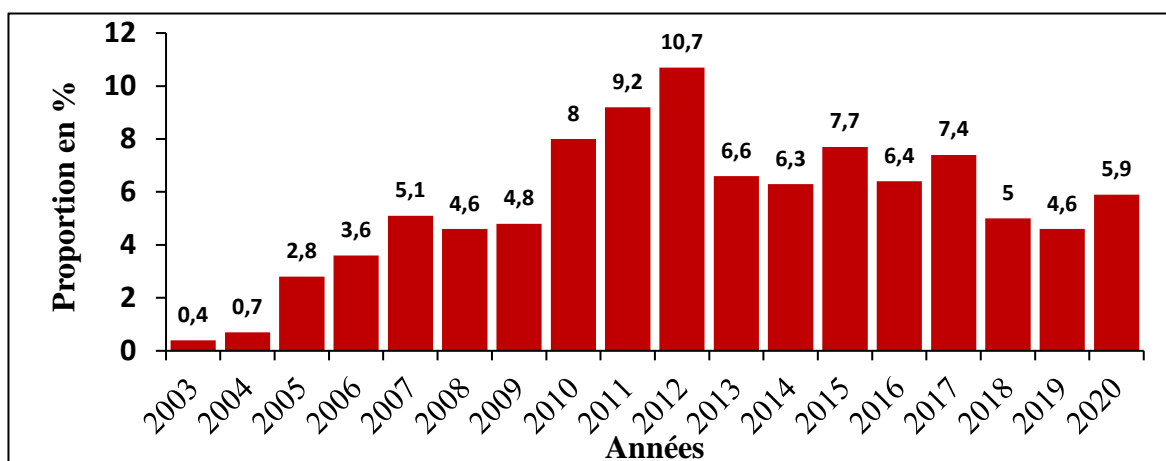
Les transactions foncières ont connu une accélération grâce aux opérations de lotissement. En effet, la plupart des chantiers de lotissement non achevés ont connu un taux d'exécution proche de 100 %. La superficie vendue varie d'un arrondissement à un autre (figure 4).



**Figure 4 :** Superficies vendues selon le type de parcelle entre 2003 et 2020

Source : Résultats d'enquête, Juillet- Août- Septembre, 2021

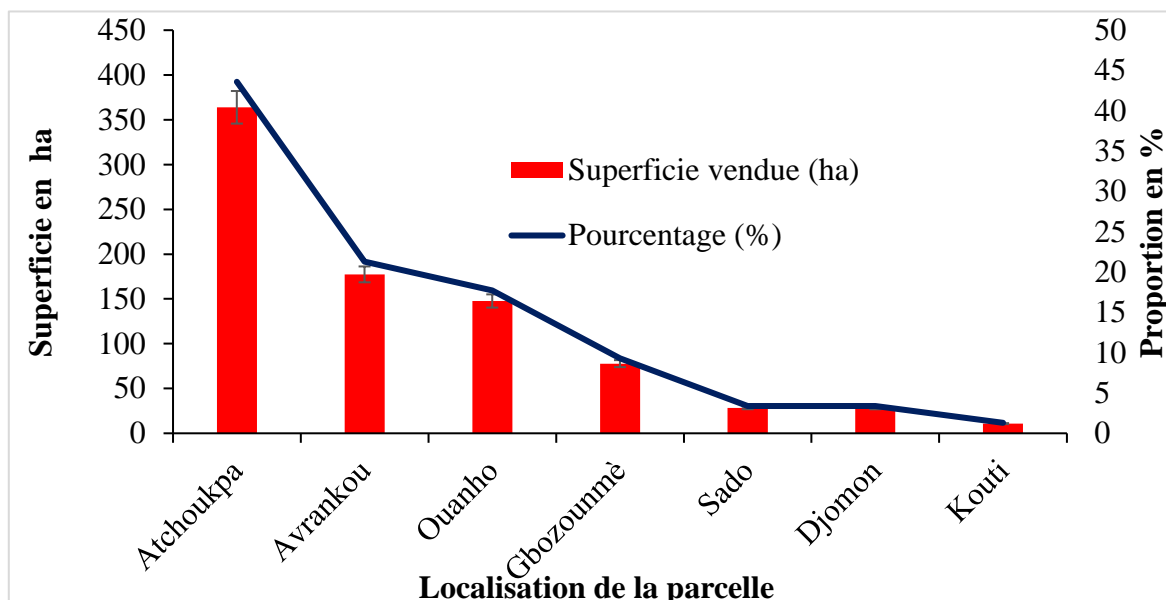
La figure 4 révèle deux catégories de parcelles sont mises en vente dans la commune d'Avrankou. Il s'agit des parcelles loties et des parcelles non loties. Les parcelles d'Avrankou sont constamment soumises à d'énormes pressions (figure 5).



**Figure 5 :** Répartition globale des transactions dans le temps

Source : Résultats d'enquête, Juillet- Août- Septembre, 2021

L'analyse de la figure 5 montre que, le nombre de transaction a évolué progressivement de 04% en 2003 à 10,7% en 2012 avant de commencer par chuter jusqu'à 5,9% en 2020. En effet, de 2003 à 2020, les formalisations des transactions foncières ont évolué graduellement pour atteindre un premier pic en 2007 avant de chuter en 2008. Elles ont atteint un point cumulant en 2012. Mais, une nouvelle chute de ces transactions est constatée en 2013, année à partir de laquelle elles ont évolué en dents de scie jusqu'en 2020. La forte pression qui s'abat sur les terres d'Avrankou varie d'un arrondissement à un autre (figure 6).



**Figure 6 :** Répartition des superficies de parcelles vendues selon les localités

**Source :** Enquête de terrain, août 2021

L'analyse de la figure 6 montre que, contrairement à Atchoukpa, Avrankou, Ouanho et Gbozounmè, où les ventes de parcelle ont pris d'empileur en termes de superficie avec respectivement 363,9 ha, 177,4 ha, 147,7 ha, 77,8 ha.

### 2.3. Analyse des pratiques foncières en lien avec le cadre législatif

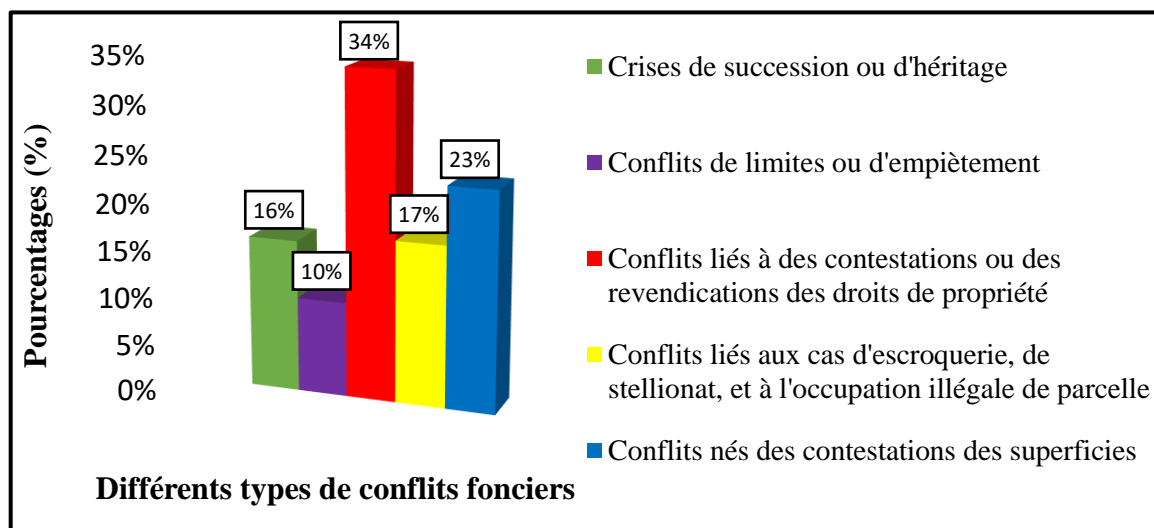
Le droit positif béninois à travers la loi n° 2017-15 du 10 août 2017 modifiant et complétant la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial, organise les règles relatives au fonctionnement du régime foncier et domanial dans le pays. Dans la commune d'Avrankou, les pratiques d'accès au foncier révèlent des fabriques localisées non prises en compte par la réglementation officielle. En effet, dans la pratique, les dispositions de la loi n°2002-07 du 14 juin 2004 portant code de la famille en République du Bénin ne sont toujours pas respectées dans la commune d'Avrankou car le partage n'est pas toujours à part égale. Ainsi, les filles sont certes bénéficiaires, mais les garçons ont souvent quelque chose de plus qu'elles, ce qui est parfois source de conflits entre héritiers.

Les modes d'accès non conformes au CFD sont la location, l'emprunt et le gage. En réalité ces modes ne confèrent à leurs bénéficiaires que le droit d'usage. Or dans la pratique, le flou qui entoure ces manières de faire fait naître des conflits après, puisque pour certaines personnes, ce droit d'usage leur confère le titre de propriété après un certain temps passé sur la parcelle. L'analyse de la situation de la formalisation des droits révèle un certain nombre d'irrégularités. D'abord, conformément aux prescriptions du CFD, toute preuve de transaction doit être enregistrée avant d'être affirmée. Cette procédure n'est pas respectée au SADE d'Avrankou. Pour ce qui est de l'expropriation, le code a encadré sa mise en œuvre de sorte qu'en protégeant les intérêts des collectivités territoriales, ceux des populations touchées soient aussi bien protégés. Et c'est l'article 43 qui stipule que nulle ne peut être privée de sa propriété que pour cause d'utilité publique et contre juste et préalable dédommagement. Or, la procédure d'expropriation n'est pas toujours respectée par les autorités communales d'Avrankou. Ainsi par exemple, le domaine privé d'un ancien député a été illégalement occupé par la construction du nouveau bureau de l'Arrondissement de Gbozounmè dans le village de Gbozounmè et l'école de Malé dans l'arrondissement d'Atchoukpa. Le tribunal ayant été saisi par le l'intéressé, a instruit la mairie pour qu'un dédommagement soit initié à l'endroit du plaignant. De même, certaines populations de Sado ont été expropriées depuis 20 ans dans le cadre du projet de construction d'un laboratoire. Non seulement les présumés propriétaires n'ont pas été

dédommagés, mais le projet n'a pas été réalisé à ce jour. Pour l'hôpital des « 3 A » avec le centre épidémiologique, une zone déjà lotie et recasée vient d'être délimitée à Ouindodji dans l'arrondissement d'Atchoukpa, alors que les populations ne sont pas encore dédommagées. Ces cas sont multiples et interpellent l'administration locale.

## 2.4. Typologie des conflits fonciers et gestion des conflits

Plusieurs conflits naissent des pratiques foncières des acteurs dans la commune d'Avrankou (figure 7). Ils ont été identifiés grâce aux plaintes ayant nécessité des séances de travail soit dans la salle de réunion, soit dans le bureau du C/SADE.



**Figure 7 :** Différentes catégories de conflits fonciers dans la commune d'Avrankou

**Source :** Enquête de terrain, août 2021

De l'analyse de la figure 7, il ressort que plusieurs conflits mettent souvent en cause les présumés propriétaires de biens fonciers d'une part, et les présumés propriétaires avec l'administration et les cabinets de géomètres en charge de la réalisation des opérations de lotissement d'autre part. Les conflits liés à la revendication du droit de propriété sont les plus importants. Ces conflits, une fois portés devant l'administration locale font objet d'une tentative de règlement sur invitation des parties. Certains sont portés directement vers le Tribunal de première instance de Porto-Novo.

## 3. DISCUSSION

La présente recherche a permis d'identifier huit catégories d'acteurs fonciers dont les autorités politico-administratives. Ces résultats se trouvent confortés par D. G. Kpossou (2013, p. 45) qui estime que les propriétaires terriens, les acquéreurs de parcelles, les autorités locales et étatiques sont autant d'acteurs intervenant dans les transactions foncières de façon générale. L'étude a révélé ensuite qu'une frange importante des acteurs fonciers de la commune d'Avrankou investissent dans la construction des habitations. Les mêmes constats ont été faits par T. Vigninou (2010, p. 24), quand il affirme que les espaces périurbains accueillent avant tout les fonctions habitats alors que les fonctions activités restent concentrées dans les agglomérations. Par ailleurs, nombreux sont les facteurs qui débouchent sur des conflits fonciers à Avrankou. Il s'agit entre autres de la question de succession ou d'héritage, des contestations/revendications de droit de propriété, les cas d'escroquerie et de stellionat, etc. Ce résultat est corroboré par A. Y. Tohozin, G. A. Glèlè, B. Fangnon, O. Adjallala (2012, p. 9) qui a montré que les tensions et conflits trouvent leurs origines dans la contestation des limites des

domaines, la remise en cause des terres héritées, la vente clandestine de domaine commun sans en aviser les autres membres de la famille, les ventes multiples d'une même parcelle à plusieurs acquéreurs, etc. Cet auteur se trouve en phase avec S. A. Vissoh (2012, p. 48), qui a fait pratiquement le même constat en affirmant que la compétition pour le contrôle et la gestion de la terre engendre des conflits de plus en plus nombreux. Ces conflits montrent qu'une clarification et une transformation s'imposent tant en ce qui concerne l'aspect juridique du système foncier que l'organisation de la gestion des terres.

## CONCLUSION

La présente étude réalisée dans la commune d'Avrankou a permis d'identifier des pratiques foncières illégales et informelles aussi bien au niveau de l'autorité, garante de l'application sans faille de la loi, que chez les autres catégories d'acteurs, en dépit des dispositions du nouveau code foncier et domanial. Le marché foncier y est plus actif et favorisé par les opérations de lotissement achevé ou en cours. Les sources des conflits fonciers relevées sur le terrain sont essentiellement les lotissements mal exécutés et l'absence ou une mauvaise formalisation des transactions foncières, l'ignorance des populations, la non acceptation du coefficient de réduction de lotissement par les populations et surtout la mauvaise foi de certains géomètres et de certaines autorités administratives et politiques. Il est donc impérieux d'encadrer les différentes pratiques foncières dans le respect scrupuleux des dispositions prévues par le code foncier et domanial afin d'assurer aux usagers du foncier un service rentable, efficace et légal.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. GNELE José Edgard, 2010, Dynamiques de planification urbaine et perspectives de développement durable à Cotonou (République du Bénin). Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, Unique de l'Université d'Abomey-Calavi, p. 339
2. KOETSCHET Régis et GROSCLAUDE Jean-Yves, 2009, *Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud*, Livre blanc des acteurs français de la Coopération, 127 p.
3. KPOSSOU Dona Grégoire, 2013, Impacts socio-économiques des transactions foncières dans la commune d'Avrankou. Mémoire de maîtrise en géographie, /FLASH/UAC, p.79
4. ONU, 2017, *Prendre en compte et intégrer la gouvernance foncière dans le Mécanisme africain d'examen par les pairs*. Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba (Éthiopie), 56 p.
5. SECK Sidy Mohamed, 2016, *L'évolution des formes de gouvernance foncière en Afrique de l'Ouest*. 4 p.
6. TCHAOU Sèvègni Brice, 2014, Dynamiques foncières en milieux urbains face aux enjeux de développement local dans les communes de Ouidah et Allada. Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, p.273
7. TOHOZIN Antoine Yves, GLELE Gisèle Afiavi, FANGNON Bernard et ADJALLALA Odilon, 2012, « Gestion du foncier et dynamique des espaces agricoles au sud du Bénin : cas de la commune de Tori-bossito ». *J. Rech. Sci. Univ. Lomé (Togo), Série B*, 14(2), 1-12
8. TOSSOU David, 2005, Apport du système d'information géographique à la gestion des conflits fonciers au niveau des collectivités locales de la commune de Ouèssè. Mémoire de DEA, FLASH / UAC, p.77



- 9.** VIGNINOU Toussaint, 2010, La périurbanisation de Porto Novo : Dynamiques et impacts environnementaux. Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, p. 369
- 10.** VISSOH Ahotondji Sylvain, 2012, Accès et occupation du sol dans les villes de Dassa-Zoumè et de Savalou, une contribution à l'étude du foncier dans les villes secondaires du Bénin. Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, p. 313

## INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

### 1- Contexte, Justification et Objectifs du journal

Le développement des territoires ruraux est une préoccupation prise en compte par de nombreux organismes internationaux que nationaux à travers les projets et programmes de développement.

En Afrique, le défi du développement est indissociable du devenir des espaces ruraux. Les territoires ruraux sont caractérisés par d'importantes activités rurales qui influencent sur la dynamique du monde rural et la restructuration des espaces ruraux.

En effet, de profondes mutations s'observent de plus en plus au sein du monde rural à travers les activités agricoles et extra agricoles. Des innovations s'insèrent dans les habitudes traditionnelles des ruraux. Cela affecte sans doute le système de production des biens et services et les relations entre les villes et campagnes.

Ainsi, dans ce contexte de mutation sociétale, de nouvelles formes d'organisation spatiale s'opèrent. Ces nouvelles formes dénotent en partie par les différents modes de faire-valoir. Aussi, plusieurs composantes environnementales sont-elles impactées et nécessitent donc une attention particulière qui interpelle aussi bien les dirigeants politiques, les organismes non étatiques et les populations locales pour une gestion durables des espaces ruraux.

Par ailleurs, le contexte de la décentralisation, le développement à la base implique toutes les couches sociales afin d'amorcer réellement le développement. Ainsi, la femme rurale, à travers le rôle qu'elle joue dans le système de production de biens et services, mérite une attention particulière sur le plan formation, information et place dans la société en pleine mutation.

Enfin, en analysant le contexte socioculturel et l'évolution de la croissance démographique que connaissent les campagnes, les questions d'assainissement en milieu rural doivent de plus en plus faire l'objet des préoccupations majeures à tous les niveaux de prises de décision afin de garantir à tous un cadre de vie sain et réduire l'extrême pauvreté en milieu rural.

Le premier numéro du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J\_GRAD*) du Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole (LaGREa) s'inscrit dans la logique de parcourir de façon profonde tous les aspects liés au monde rural. A ce titre, les axes thématiques prioritaires ci-après seront explorés.

#### **Axe 1 : Dynamique des espaces ruraux et Aménagement de l'espace rural**

- ✓ Mutations spatiales et dynamique des espaces ruraux ;
- ✓ Gestion du foncier rural et environnementale ;
- ✓ Climat, aménagements hydroagricoles ;
- ✓ SIG et gestion des territoires ruraux ;
- ✓ Gouvernance et planification des espaces ruraux.

#### **Axe 2 : Economie rurale**

- ✓ Activités agricoles et sécurité alimentaire ;
- ✓ Ecotourisme ;
- ✓ Artisanat rural ;
- ✓ Territoires, mobilité et cultures.

#### **Axe 3 : Genre et développement rural**

- ✓ Femmes et activités rurales ;
- ✓ Développement local ;

- ✓ Echanges transfrontaliers dans les espaces ruraux ;
- ✓ Hygiène et assainissement en milieu rural.

## **2. Instructions aux auteurs**

### **2.1. Politique éditoriale**

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J\_GRAD*) publie des contributions originales en français ou en anglais dans tous les domaines de la science sociale.

Les contributions publiées par le journal représentent l'opinion des auteurs et non celle du comité de rédaction. Tous les auteurs sont considérés comme responsables de la totalité du contenu de leurs contributions.

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J\_GRAD*) est semestrielle. Il apparaît deux fois par an, tous les six mois (juin et décembre).

### **2.2. Soumission et forme des manuscrits**

Le manuscrit à soumettre au journal doit être original et n'ayant jamais été fait objet de publication au paravent. Le manuscrit doit comporter les adresses postales et électroniques et le numéro de téléphone de l'auteur à qui doivent être adressées les correspondances. Ce manuscrit soumis au journal doit impérativement respecter les exigences du journal.

**La période de soumission des manuscrits est de : 10 août au 10 septembre 2022.**

**Retour d'évaluation : 10 octobre 2022.**

**Date de publication : 15 décembre 2022.**

Les manuscrits sont envoyés sur le mail du journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J\_GRAD*) à l'adresse: [journalgrad35@gmail.com](mailto:journalgrad35@gmail.com) avec copie à Monsieur Moussa GIBIGAYE <moussa\_gibigaye@yahoo.fr>.

#### **2.2.1. Langue de publication**

*J\_GRAD* publie des articles en français ou en anglais. Toutefois, le titre, le résumé et les mots clés doivent être donnés dans deux langues (anglais et français).

#### **2.2.2. Page de titre**

La première page doit comporter le titre de l'article, les noms des auteurs, leur institution d'affiliation et leur adresse complète. Elle devra comporter également un titre courant ne dépassant pas une soixantaine de caractères ainsi que l'adresse postale de l'auteur, à qui les correspondances doivent être adressées.

- Le titre de l'article est en corps 14, majuscule et centré avec un espace de 12 pts après le titre (format > paragraphe > espace après : 12 pts).
- Les noms et prénoms des auteurs doivent apparaître en corps 12, majuscule et centré et en italique.
- Les coordonnées des auteurs (appartenance, adresse professionnelle et électronique) sont en corps 10 italique et alignés à gauche.

#### **2.2.3. Résumé**

Le résumé comporte de 250 à 300 mots et est présenté en Français et en Anglais. Il ne contient ni référence, ni tableau, ni figure et doit être lisible. Il doit obligatoirement être structuré en cinq parties ayant respectivement pour titres : « Description du sujet », « Objectifs », « Méthode », « Résultats » et « Conclusions ». Le résumé est accompagné d'au plus 05 mots-clés. Le résumé et les mots-clés sont composés en corps 9, en italique, en minuscule et justifiés.

#### **2.2.4. Introduction**

L'introduction doit fournir suffisamment d'informations de base, situant le contexte dans lequel l'étude a été réalisée. Elle doit permettre au lecteur de juger de l'étude et d'évaluer les résultats acquis.

#### **2.2.5. Corps du sujet**

Le corps du texte est structuré suivant le modèle IMReD. Chacune des parties joue un rôle précis. Elles représentent les étapes de la présentation.

##### **2.2.5.1 Introduction**

L'introduction doit indiquer le sujet et se référer à la littérature publiée. Elle doit présenter une question de recherche.

L'objectif de cette partie est de mettre en avant l'intérêt du travail qui est décrit dans l'article et de justifier le choix de la question de recherche et de la démarche scientifique.

### **2.2.5.2 Matériel et méthodes**

Cette partie doit comprendre deux volets : présentation succincte du cadre de recherche et l'approche méthodologique adoptée.

### **2.3.5.3 Résultats**

Les résultats sont présentés sous forme de figures, de tableaux et/ou de descriptions. Il n'y a pas d'interprétation des résultats dans cette partie. Il faut particulièrement veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondance inutile entre le texte et les illustrations (tableaux ou figures) ou entre les illustrations elles-mêmes.

### **2.2.5.4 Discussion**

La discussion met en rapport les résultats obtenus à ceux d'autres travaux de recherche. Dans cette partie, on peut rappeler l'originalité et l'intérêt de la recherche. A cet effet, il faut mettre en avant les conséquences pratiques qu'implique cette recherche. Il ne faut pas reprendre des éléments qui auraient leur place dans l'introduction.

### **2.2.6 Conclusion**

Cette partie résume les principaux résultats et précise les questions qui attendent encore des réponses.

Les différentes parties du corps du sujet doivent apparaître dans un ordre logique.

L'ensemble du texte est en corps 12, minuscule, interligne simple, sans césure dans le texte, avec un alinéa de première ligne de 5 mm et justifié (Format > paragraphe > retrait > 1ère ligne > positif > 0,5 cm). Un espace de 6 pts est défini après chaque paragraphe (format > paragraphe > espace après : 6 pts).

Les marges (haut, bas, gauche et droite) sont de 2,5 cm.

- Les titres (des parties) sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale
- La hiérarchie et le format des titres seront les suivants :

Titre de premier ordre : (1) MAJUSCULE GRAS justifié à gauche

Titre de 2ème ordre : (1-1) Minuscule gras justifié à gauche

Titre de 3ème ordre : (1-1-1) Minuscule gras italique justifié à gauche

Titre de 4ème ordre: (1-1-1-1) Minuscule maigre ou puces.

### **2.2.7. Rédaction du texte**

La rédaction doit être faite dans un style simple et concis, avec des phrases courtes, en évitant les répétitions.

### **2.2.8. Remerciements**

Les remerciements au personnel d'assistance ou à des supports financiers devront être adressés en terme concis.

### **2.2.9. Références**

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain, en diminuant la taille de police d'un point. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'Auteur, année de publication, pages citées);

#### **Exemples :**

1-Selon C. Mathieu (1987, p. 139) aucune amélioration agricole ne peut être réalisée sans le plein accord des communautés locales et sans une base scientifique bien éprouvée ;

2-L'autre importance des activités non agricoles, c'est qu'elles permettent de sortir les paysans du cycle de dépendance dans laquelle enferment les aléas de la pluviométrie (M. Gueye, 2010, p. 21) ;

3-K. F. Yao *et al.*, (2018, p.127), estime que le conflit foncier intervient également dans les cas d'imprécision ou de violation des limites de la parcelle à mettre en valeur. Cette violation des limites de parcelles concédées engendre des empiètements et des installations d'autres migrants parfois à l'issu du donateur.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

- Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, les pages (pp.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2ndeéd.). Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

### 2.2.10. Références bibliographiques

#### Article dans revue

GIBIGAYE Moussa, HOUINSOU Auguste, SABI YO BONI Azizou, HOUNSOUNOU Julio, ISSIFOU Abdoulaye et DOSSOU GUEDEGBE Odile, 2017, Lotissement et mutations de l'espace dans la commune de Kouandé. *Revue Scientifiques Les Cahiers du CBRST*, **12**, 237-253

#### Ouvrages, rapport

IGUE Ogunsola John, 2019, *les activités du secteur informel au Bénin : des rentes d'opportunité à la compétitivité nationale*, Paris, France, Karthala, 252 p.

#### Articles en ligne

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

#### Chapitre d'ouvrage

OFOUEME-BERTON Yolande, 1993, Identification des comportements alimentaires des ménages congolais de Brazzaville : stratégies autour des plats, in Muchnik, José. (coord.). *Alimentation, techniques et innovations dans les régions tropicales*, 1993, Paris, L'harmattan, 167-174.

#### Thèse ou mémoire :

FANGNON Bernard, 2012, *Qualité des sols, systèmes de production agricole et impacts environnementaux et socioéconomiques dans le Département du Couffo au sud-ouest du Bénin*. Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, p.308

### 2.3. Frais d'inscription

#### Les frais de soumission sont fixés à 50.000 FCFA (cinquante mille Francs CFA).

Conformément à la recommandation du comité scientifique du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J\_GRAD*), les soumissionnaires sont priés de bien vouloir s'acquitter de leur frais de publication dès la première soumission sur la plateforme de gestion des publications du Journal. Les articles ne seront envoyés aux évaluateurs qu'après paiement par les auteurs des frais d'instruction et de publication qui s'élèvent à cinquante mille francs (50.000 F CFA) par envoi RIA, MONEYGRAM ou par mobile money (**Préciser les noms et prénoms**) à **Monsieur SABI YO BONI Azizou** au numéro +229 97 53 40 77 (WhatsApp). Le reçu doit être scanné et envoyé à l'adresse suivante <[journalgrad35@gmail.com](mailto:journalgrad35@gmail.com)> avec copie à **Monsieur Moussa GIBIGAYE** <[moussa\\_gibigaye@yahoo.fr](mailto:moussa_gibigaye@yahoo.fr)>.

### 2.4. Contacts

Pour tous autres renseignements, contacter l'une des personnes ci-après,

- Monsieur Moussa GIBIGAYE +229 95 32 19 53
- Monsieur FANGNON Bernard +229 97 09 93 59
- Monsieur SABI YO BONI Azizou +229 97 53 40 77